



Révision loyer et DPE

Par Ghis77

Bonjour,

Je suis bailleur d'un bien à usage mixte (commerce et habitation) loué avec un bail commercial. Puis-je procéder à la révision du loyer prévu en l'absence de DPE -j'ai cru comprendre que l'absence de DPE équivalait à G -d'autant que le locataire refuse ce diagnostic ?

Merci pour vos réponses

Par Henriri

Hello !

Pour un bail en cours un propriétaire n'est pas obligé de fournir un DPE, sauf si le locataire le demande.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez procéder à la révision comme prévu sur le bail.

Si le locataire conteste, y compris en justice, il sera temps de tenter de procéder à un DPE. Mais si le locataire le refuse, alors sa mauvaise foi jouera contre lui.